

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 11 mai 2023 à 10h00**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 04/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 23 - Absents : 3 dont 1 pouvoir**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

**PROCURATIONS :** Henri CHIRIS à Jean-Louis CONIL.

**ABSENTS :** Yves FUNEL, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. GEMAPI, lancement des diagnostics de vulnérabilité**

**1. Projets de décisions du bureau**

**DB2023\_036 :** Commande publique - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Attribution des marchés de travaux

**DB2023\_037 :** Extension du Campus étudiants de Grasse – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre

**DB2023\_038 :** Demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et de l'Etat, en vue d'un projet de soutien à la parentalité mené dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

**DB2023\_039** : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes en vue d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures petite enfance et jeunesse

**DB2023\_040** : EMPLOI-ESS : Renouvellement adhésion 2023 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

**DB2023\_041**: Renouvellement de l'adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023

2. Préparation du conseil communautaire
  3. Validation du tour d'horizon par commune
  4. Présentation Terre de données
  5. Questions diverses
- 

## 1. Projets de décisions du bureau

---

### Décision n°DB2023\_036 : Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes – Attribution de trois marchés de travaux

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :  
Afin de répondre à ses besoins en matière de travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a lancé un appel d'offres ouvert.  
Il convient à présent d'attribuer les trois lots de cette consultation à des groupements d'entreprises spécialisées.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions.  
Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les trois marchés de travaux relevant de la procédure d'appel d'offres ouvert avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales :
- Lot 01 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable et ouvrage annexes - Commune de Grasse au groupement SEETP (mandataire) / EMGC.
- Lot 02 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales et ouvrage annexes - Basse Vallée de la Siagne Communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne au groupement SOCIETE NOUVELLE POLITI (mandataire) / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION.
- Lot 03 : Réseaux d'eaux pluviales et ouvrages annexes – Moyen Pays – Communes de Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne à la société SEETP.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les éventuels avenants rendus nécessaires à l'exécution de ces trois marchés de travaux ;
- **DE DIRE QUE LES CREDITS BUDGETAIRES** sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux budgets suivants.

---

**Décision n°DB2023\_037 : Extension du Campus étudiants de Grasse – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

En date du 06 avril 2023, le Conseil communautaire a approuvé la mise à disposition de l'ancienne gendarmerie de Grasse, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

L'objectif est de réaliser au sein de ce site, une extension du Campus étudiants de Grasse implanté dans l'ancien Palais de justice.

Pour ce faire, il est envisagé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception et du suivi des travaux d'aménagement.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'extension du Campus étudiants dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Grasse ;
- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre une fois la procédure achevée, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de ce marché ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches pour la recherche de financements privés et à signer tout document, contrat, avenant ou convention, relatifs à ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation, à solliciter toutes les autorisations impératives et à signer tous les actes et documents de toute nature qu'il soit pour permettre la réalisation de ce projet d'extension du Campus étudiants de Grasse ;
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux budgets suivants.

---

**Décision n°DB2023\_038 : Demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat, en vue d'un projet de soutien à la parentalité mené dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien un projet de soutien à la parentalité éligible à un subventionnement de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes et de l'Etat, dans le cadre des thématiques portées par la convention territoriale globale.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de valider l'opération et de déposer les demandes de subvention.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Etat, de la Mutuelle Sociale Agricole et de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2023\_039 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes en vue d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures petite enfance et jeunesse**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien un projet d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap, éligible aux subventions accordées dans le cadre des « fonds publics et territoires » de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de valider l'opération et de déposer les demandes de subventions.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2023\_040 : Renouvellement adhésion 2023 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé de renouveler, en lien avec le Plan Local de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire (PLESS), l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), dont la cotisation s'élève à 800 euros pour l'année 2023.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2023 dont la cotisation s'élève à 800 euros.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

---

**Décision n°DB2023\_041 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2023**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La politique intercommunale conduite en faveur du développement touristique du Pays de Grasse, mise en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a pour objectif de positionner Grasse et le Pays de Grasse comme une destination touristique incontournable riche d'une offre culturelle, patrimoniale, sportive et de nature de qualité. Au titre de ses missions statutaires, l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN assure la sauvegarde historique et le développement touristique de la RN 85. En ce sens, ladite association contribue à l'attractivité territoriale et favorise son rayonnement.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la CAPG à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7 000 €.

(La présente décision annule et remplace la décision du bureau communautaire N°DB2023\_027 du 06 avril 2023 autorisant le versement d'une cotisation d'un montant de 4 000 €.)

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 7 000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Le vote des décisions étant terminé, les sujets suivants ont été abordés :

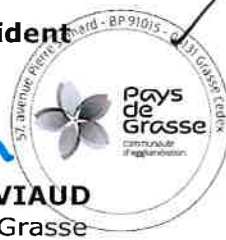
- **Préparation du conseil communautaire**
- **Validation du tour d'horizon par commune**
- **Présentation Terre de données**

**Fin de la séance à 11h30**

Fait à Grasse, le 15 mai 2023

**Le Président**

**L**



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes